



Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton

Règlement 2021-145

CONCERNANT LE CONTRÔLE ET LA GARDE RESPONSABLE DES ANIMAUX REMPLAÇAN 2021-142

Avis public

est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la municipalité, que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 octobre 2021, le règlement portant le numéro 2021-145 a été adopté.

Ce règlement établie le contrôle et la garde responsable des animaux sur le territoire de la municipalité. La Municipalité a conclu une entente avec la SPA de l'Estrie pour l'application du présent règlement.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 12h30 à 16h.

Donné à St-Isidore-de-Clifton, le 7 octobre 2021.

Héliane Dumais directrice générale adjointe